

Dossier d'inscription S'Pace Jeunes - 2020/2021



INFORMATIONS FAMILIALES

Nom et prénom du jeune :
 N° portable du jeune : Sexe :Née le :
 Nom et prénom du parent ou responsable légal :
 Adresse :
 Code postale : Ville
 N° Tél fixe : N° Tél portable :
 Adresse mail : Pseudo Facebook parents :
 Nom référent CAF :N° d'allocataire CAF ou MSA :
 Quotient familial :
 Aide CCAS Avrillé Aide CE

Adhésion : 3€ ou 5€
 (Sauf adhésion MJC activités)
 Veillée : 4€
 Prix journée :
 Prix demi-journée :

(Rayez les mentions si vous ne donnez pas votre autorisation)

PARTIE ADMINISTRATIVE
 (NE PAS REMPLIR SVP)

« J'autorise mon enfant à être pris en photo lors de ces activités et que les clichés soient utilisés dans nos différents supports de communications ».

« J'autorise un salarié de la MJC à transporter mon fils ou ma fille dans sa voiture personnelle ».



ATTENTION Les paiements se font au moment de l'inscription. Merci par avance.

Date inscription						
Période						
Nb journée						
Total						
Nb ½ journée						
Total						
Nb de veillée						
Total						
Adhésion / Stage						
Doit verser						
Montant versé						
Mode de paiement						
Solde (Reste à payer)						
Remarques						

Je m'engage à ne pas modifier les jours de présences de mon enfant **48h avant le jour d'activité**. Les absences ne font pas l'objet de remboursement sauf pour une raison médicale et justifiée. Dans ce cas **une retenue de 50%** sera appliquée pour frais administratifs. En cas d'annulation ou de non présence de l'enfant nous retiendrons **100%** des sommes engagées.

Fait le :

Signature du responsable légal :

Vacances décembre					Vacances Décembre				
Lundi 21/12	Mardi 22/12	Merccr. 23/12	Jeudi 24/12	Vendredi 25/12	Lundi 28/12	Mardi 29/12	Merccr. 30/12	Jeudi 31/12	Vendredi 01/01
Journée	½ journée Après-midi		Journée		Journée	Fermé matin		Journée	
Atelier Babysitting 15 ans et +	Atelier Babysitting 15 ans et +	Veillée				½ journée			
Vacances de Février					Vacances de Février				
Lundi 08/02	Mardi 09/02	Merccr. 10/02	Jeudi 11/02	Vendredi 12/02	Lundi 15/02	mardi 16/02	Merccr. 17/02	Jeudi 18/02	Vendredi 19/02
Demi-journée	Demi-journée		Demi-journée	Demi-journée	Demi-journée	Demi-journée		Demi-journée	Demi-journée
Journée	Journée		Journée	Journée	Journée	Journée		Journée	Journée
Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée
Vacances Avril					Vacances Avril				
Lundi 12/04	Mardi 13/04	Merccr. 14/04	Jeudi 15/04	Vendredi 16/04	Lundi 19/04	Mardi 20/04	Merccr. 21/04	Jeudi 22/04	Vendredi 23/04
Demi-journée	Demi-journée		Demi-journée	Demi-journée	Demi-journée	Demi-journée		Demi-journée	Demi-journée
Journée	Journée		Journée	Journée	Journée	Journée		Journée	Journée
Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée	Veillée

A l'S'Pace Jeunes

Règlement intérieur de L'S'Pace

Charte informatique

Je dois avoir complété un dossier d'inscription complet ;
 Je respecte les personnes qui le fréquentent et qui travaillent ;
 Je n'abîme pas le matériel qui est à ma disposition ;
 Je ne peux emprunter aucun matériel de manière ponctuelle ou définitive ;
 Je peux utiliser les jeux (babyfoot, billard, ordinateurs, jeux de sociétés...);
 Je peux consulter sur place les documents d'informations, revues, classeurs au sein du PIJ ;
 Le téléphone portable n'est toléré que sur les temps informels, autrement dit, interdit pendant les activités et les temps du repas ; En cas de dommage ou de vol, la responsabilité reviendra au propriétaire.
 Prévenir quand je vais me servir dans le bar en boissons, barres chocolatées, et bonbons.
 Mes affaires personnelles restent sous ma responsabilité (Vol, casse...).



« Pense à déconnecter tes comptes ! »
(Réseaux sociaux)



N'apporte aucune modification à la configuration des machines, sauf sur autorisation !
 Préviens un adulte s'il y a un dysfonctionnement sur le PC ;
 Ne tente pas de le réparer même si tu es un pro de l'informatique !
 Ne pas tenter de lire, modifier, copier, ou détruire des fichiers ne t'appartenant pas ;
 N'enregistrer aucun fichier portant atteinte à la morale d'une personne et à la réputation de la MJC et de L'S'Pace Jeunes ;
 Ne lancer aucune impression sans l'autorisation d'un animateur !
 Respecter les lois, et notamment celles relatives aux publications à caractères injurieux, racistes, pornographiques et diffamatoires.



La consommation d'alcool n'est pas autorisée, même pour les majeurs !



Je ne fume pas dans les locaux, ni pendant les activités. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs fréquentant l'S'Pace.



A l'extérieur de L'S'Pace Jeunes

Le coin fumeur est côté terrasse près du cendrier ;
 Je respecte les espaces verts ;
 Lors des activités organisées par L'S'Pace, je respecte les consignes de sécurité données par l'équipe d'animation ;
 Je respecte le règlement du Centre Brassens et n'entre pas dans les salles fermées !



« Tu peux te passer de moi lors des activités et des temps de repas, si si je t'assure ! »

Les Sanctions

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à reconsidérer l'accès à L'S'Pace Jeunes

1^{ère} sanction : Avertissement oral donné par l'animateur, et signalé à l'ensemble de l'équipe

2^{ème} sanction : Rencontre avec l'équipe, le jeune et sa famille

3^{ème} sanction : Exclusion temporaire ou définitive, après une rencontre entre équipe, jeune et parents.

Date et signature des parents ou du représentant légal suivi de la mention « lu et approuvé »

Signature du jeune suivi de la mention « lu et approuvé »